

Le 7 juin 2022 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 31 mai 2022 – Nombre de membres 29 – Présents 22

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, FREULON Véronique (pouvoir à LECOURT Sylvie), THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à de MIEULLE Roger)

Absents excusés :

Absents : de RICHEMONT Xavier, DUPUIS Virginie, GUITTON Sébastien,

Secrétaire de Séance : de MIEULLE Roger.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

1 : PROCES VERBAL DU 2 MAI 2022

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 MAI 2022 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

2 : BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal accepte la DM ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
041	OPERATIONS NON AFFECTEES	4 900,98		041	OPERATIONS NON AFFECTEES	4 900,98	
204412	Subvention d'équipement Bât et instal.		4 900,98	2111	Immo.corporelle Terrains nus		35,50
				2115	Immo.corporelle Terrains bâtis		4 865,48
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 900,98			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 900,98	

3 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à la démission de M. Gilbert KAHN, il doit être procédé à l'élection de l'ensemble des conseillers municipaux délégués au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir procédé aux opérations de vote, les personnes suivantes sont désignées déléguées au Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame Sylvie LECOURT,
- Madame Alexandra RENAULT,
- Madame Virginie DUPUIS,
- Madame LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine,
- Madame LETHIELLEUX Joëlle.

4 : REDEVANCE GRDF 2022

Le Conseil Municipal accepte la redevance d'occupation du domaine public qui devra être versée par GRDF au titre de l'année 2022. Cette redevance s'élève à 1.266 €.

5 : CAMPING LE MOREDENA – VOTE DES TARIFS DE LA SAISON 2022

Le conseil municipal accepte les tarifs 2022 ci-annexés proposés par le gérant du camping.

6 : CCALS – LOYER ET CHARGES DU MULTI-ACCUEIL de MORANNES

Cette question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

7 : SIEMML – TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX ANNEE 2022

Le Conseil Municipal confirme la demande de lancement de l'opération d'effacement des réseaux électricité basse tension, éclairage public et télécommunication de la rue Jean de Blois à DAUMERAY.

Montant du fonds de concours à verser par la commune (EP+DP) au SIEMML : 53.400 € HT + 70.473 € TTC pour le génie civil Télécommunication.

8 : PROJET DE CREATION D'UN ESPACE JEUNES à MORANNES

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 l'espace-jeunes, situé à MORANNES près du camping, composé d'anciens bungalows réaménagés en 2017, n'a pas pu être ré-ouvert. En effet compte tenu des problèmes liés à ces locaux (vétusté, humidité, chaleur importante en été, vols et dégradations diverses) les services enfance jeunesse de la CCALS ont refusé de continuer à y accueillir des enfants. Une solution provisoire avait donc été trouvée dans un premier temps en accueillant les enfants au salon des Mariniers. Dans un second temps cet espace-jeunes a été transféré à DAUMERAY au « Mille-clubs ».

A la demande de la commune, un audit a été réalisé par le service ingénierie du département de Maine et Loire. Durant cet audit un questionnaire a été transmis aux enfants en âge de participer aux activités d'un espace jeunes ainsi qu'à leurs parents.

Après étude de cet audit et des réponses contenues dans ce questionnaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions, prend les décisions suivantes :

- maintien de l'espace-jeunes à Daumeray sans nouvelle construction à Morannes (accueil au Mille-Clubs à Daumeray, bâtiment adapté à cette activité),
- développement des activités itinérantes, notamment l'été, sur Morannes et Chemiré sur Sarthe avec mise en place d'un point d'accueil,
- maintien du service de transport des enfants (navette) entre Morannes et Daumeray.

9 : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DES SANITAIRES DU CAMPING DE MORANNES

Le conseil municipal accepte la réalisation d'importants travaux de rénovation et d'aménagement des sanitaires du camping de Morannes. Ces travaux, mission de maîtrise d'œuvre et missions diverses sont estimés à 277.500 € HT. Une subvention de l'Etat d'un montant de 97.125 € est déjà accordée pour cette opération. D'autres subventions vont être sollicitées.

10 : EMPRUNT 2022

Le Budget Primitif 2022 prévoit la réalisation d'un emprunt d'un montant de 644.000 € pour financer les investissements 2022.

Le Conseil Municipal décide de réaliser cet emprunt en acceptant l'offre de la Caisse Régionale du crédit Mutuel de l'Anjou dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux : fixe 1,40 %
- Périodicité des remboursements : Trimestrielle
- Durée de remboursement : 180 mois

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 14 JUIN 2022.

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

